

MAURER Jean-Philippe

Député du Bas-Rhin
Conseiller Général

JPM/MK

STRASBOURG, le 19 mai 2010

Madame le Ministre,

J'ai reçu une délégation de responsables de crèches et de personnes en charge des jeunes enfants concernant le projet de décret qui doit modifier celui du 20 février 2007.

Elles m'ont fait part de leurs vives inquiétudes dans ce qu'elles estiment nuire gravement à leur capacité de prise en charge des jeunes enfants.

Plusieurs arguments motivent leurs inquiétudes :

- le projet de décret, s'il a été discuté avec l'ensemble des syndicats et des fédérations professionnelles, n'en a pas pour autant recueilli leur accord ;
- le taux d'encadrement actuel serait néanmoins modifié puisque la directrice de chaque structure serait désormais comptée dans les effectifs, sans pour autant la décharger de sa mission ;
- le taux d'accueil en surnombre exceptionnel représente un impact considérable sur les agents de ces établissements tant la prise en charge des bébés et des enfants représente déjà une charge croissante avec la nécessité de nouer des relations plus suivies avec les parents ; ainsi, sur de grandes structures, passer de 40 à 48 bébés ou enfants représente un surcroît d'activité difficile à assumer ;
- la généralisation de personnels titulaires d'un CAP ou d'un BEP, qui semble répondre à leur pénurie dans des zones très rurales ne correspond pas à la situation générale en France et il vaudrait mieux accorder des dérogations là où le problème se pose avec le plus d'acuité ; de plus, la différence de salaire entre les titulaires de CAP ou de BEP et les auxiliaires de puériculture et éducateurs de jeunes enfants est minime alors que leur formation est notamment différente ;
- ces mêmes observations valent pour la réduction de 5 à 3 ans pour devenir directeur de crèche ;

- l'argument de la présence d'une personne qualifiée dans les structures de plus de 20 berceaux avancé au titre de ce projet ne semble pas probant car il n'apporte rien de plus que l'existant ;
- le renforcement de la qualité de la formation semble mis à mal par le projet de passage de 60 à 30 heures pour la formation des assistantes maternelles alors qu'elles devraient passer à la possibilité de garder non plus 3 mais 4 enfants ;
- le concept de maisons d'assistantes maternelles semble flou et le regroupement de 3 à 4 adultes pour une quinzaine d'enfants posera un problème de locaux, de responsabilités et de référent technique, sans compter la nature de montage juridique d'une telle opération.

De fortes inquiétudes se sont exprimées à cette occasion et je me suis engagé à les relayer.

Je vous remercie de l'examen attentif de ces observations et inquiétudes afin que la qualité de la prise en charge des bébés et des jeunes enfants, en coopération avec le lien familial, puisse trouver toute sa place.

Je vous prie de croire, Madame le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Madame Nadine MORANO

Secrétaire d'Etat chargée de la Famille
Et de la Solidarité
14 avenue Duquesne

75350 PARIS CEDEX 07 SP

Jean – Philippe MAURER